

FICHE TECHNIQUE : REUSSIR SON PROJET D'AMELIORATION PASTORALE



**Vous êtes une collectivité, un groupement d'éleveurs ou de propriétaires ?
Vous recherchez des financements pour réaliser des travaux sur votre alpage ?**
Pas toujours simple de savoir comment s'y prendre et par où commencer... Nous retraçons ici les étapes clés de la vie d'un dossier et les points essentiels à ne pas oublier pour vous aider à faire aboutir au mieux vos projets.

JE SUIS

une collectivité

un Groupement Pastoral ou une Association Foncière Pastorale libre ou autorisée

JE PEUX BENEFCIER

de fonds Région PPT + Europe FEADER

Possibilité d'un soutien public à 70%

Attention, seules les AFP autorisées (et non les AFP libres) peuvent bénéficier de crédits Région + Europe

de la procédure d'aide simplifiée du CD 38

Possibilité d'un soutien public à 75%

1. FORMALISER ET FAIRE CONNAITRE SON PROJET

JUIN A AOUT

1. Définir ses besoins et son projet

Quelles sont les difficultés rencontrées? Quels sont les besoins ?
Quels sont les travaux envisagés pour y répondre ?

2. Informer les partenaires, demander les autorisations

- Informer les propriétaires de l'alpage, les partenaires techniques et environnementaux, recueillir leur avis (chasseurs, agents ONF, opérateurs Natura 2000... etc.)
- Si les travaux se situent dans une **zone à enjeux et /ou réglementation spécifique** (réserves naturelles, zones soumises au régime forestier, zones coeur de Parc... etc), se renseigner et demander les autorisations nécessaires
- Garder **des traces de ces échanges** (compte-rendu, notes de terrain...) : ces informations seront précieuses pour les services instructeurs et financeurs

3. Demander des devis d'entreprise

- Ne pas hésiter à demander **des croquis et des plans**
- Pour les projets de communes, bien veiller **au respect du code des marchés publics**

! ATTENTION !

- Pour les projets émergeant aux crédits Région + FEADER : demander systématiquement **2 devis d'entreprises** par lot de travaux + **un certificat de capacité** attestant de la qualification de l'entreprise pour réaliser les travaux envisagés
- À ce stade, **ne signer AUCUN devis**

4. Rédiger son dossier de projet

- **Description du projet** en un court paragraphe
- **Budget prévisionnel**
- **Localisation** des travaux sur une carte IGN 1/25 000 + croquis, plans...

5. Présenter son dossier en comité de pilotage PPT

- ... et recueillir les votes et avis des membres du comité de pilotage
- **Si le projet est validé** : intégrer les éventuelles remarques du Copil et rassembler les éventuelles pièces complémentaires demandées
- **Si le projet est ajourné** : retravailler le projet pour une nouvelle présentation au prochain Copil

6. Constituer un dossier de demande de subvention

- **Constitution du dossier et assemblage des pièces justificatives**
- **! ATTENTION !** Bien anticiper sur la **délibération en conseil municipal** (ou tout autre organe compétent qui approuve le projet)

LA FAI EST PRESENTE POUR VOUS AIDER DANS TOUTES LES ETAPES DE VOTRE PROJET (Assistance à membres)

Aide à la définition des besoins, au choix des techniques et des entreprises

Appui à l'identification des enjeux, à l'organisation de la concertation, au lien avec les partenaires

Appui à la relation aux entreprises, à la lecture des devis et à leurs ajustements éventuels

Rédaction du dossier, mise en forme d'une fiche projet, organisation de la concertation avec partenaires avant passage en Copil PPT

Appui à la présentation du projet et des argumentaires techniques

Envoi d'un formulaire vierge, constitution du dossier, vérification de la complétude du dossier avant envoi à la DDT

SEPTEMBRE / NOVEMBRE

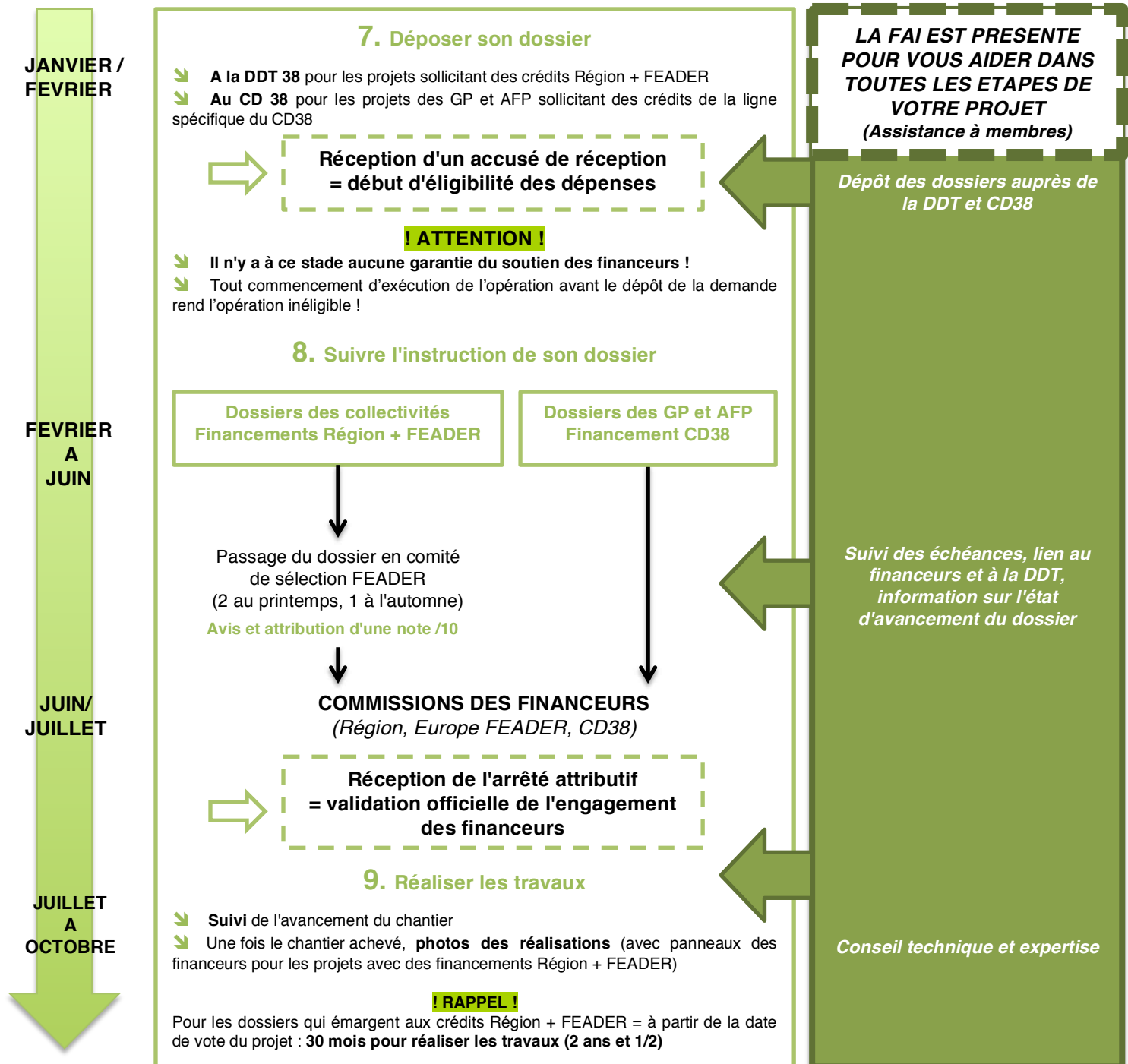
SEPTEMBRE / NOVEMBRE

SEPTEMBRE / NOVEMBRE

NOVEMBRE / DECEMBRE

JANV/FEVRIER

2. SUIVRE LES ETAPES IMPORTANTES DE L'INSTRUCTION DU DOSSIER



3. OBTENIR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

